



Opérations de gestion des espaces naturels  
NATURA 2000 N°1/2012  
Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)  
-2-  
Procédure adaptée

Date limite de dépôt : Vendredi 23 mars 2012

Devis à établir à : Thierry FAYRET  
Président du Syndicat de bassin de l'Elorn  
Ecopole – Guern ar piquet  
29 460 Daoulas

Maître d'ouvrage : Syndicat de Bassin de l'Elorn

Février 2012

Entreprise candidate : .....

## Sommaire

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
1- Nature de la consultation	3
2- Procédure de passation	3
3- Contenu de la mission	3
4- Remise des offres	3
5- Délai de validité des offres	3
Article 2 : ORGANISATION DES TRAVAUX	3
1- Suivi des travaux et contrôle des travaux	3
2- Documents relatifs aux travaux et programme d'exécution	3
3- Responsabilité de l'entrepreneur	4
Article 3 : PRIX	4
1- Contenu des prix	4
2- Prix de règlements	4
Article 4 : JUGEMENTS DES OFFRES	4
1- Critères de sélection des offres	4
Article 5 : PAIEMENTS	5
1- Mode de règlement	5
2- Avances et acomptes	5
3- Présentation des demandes de paiement	5
4- Pénalités	6
Article 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6
Article 7 : ACTES D'ENGAGEMENT	6

## Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

### 1- Nature de la consultation

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn, dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 Rivière Elorn, entame un premier programme de travaux. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est maître d'ouvrage de l'opération.

La prestation est composée de 4 lots :

LOT 1\_TRAVAUX : Fauche et/ou gyrobroyage de prairies à hautes herbes (Sizun, Locmélar)

LOT 2\_TRAVAUX : Fauche de landes (Lac du Drennec – Commana)

LOT 3\_TRAVAUX : Fauche de réouverture d'une zone tourbeuse (Lac du Drennec – Sizun)

LOT 4\_TRAVAUX : Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces invasives (La Roche-Maurice, Plouédern)

### 2- Procédure de passation

Le marché se fait dans le cadre d'une procédure adaptée.

### 3- Contenu de la mission

Le contenu est détaillé dans le CCTP.

### 4- Remise des offres

Les offres sont à remettre au Syndicat de Bassin de l'Elorn, Guern Ar Piquet, Ecopôle, 29460 Daoulas, pour le Vendredi 23 mars 2012.

### 5- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Article 2 : ORGANISATION DES TRAVAUX

### 1- Suivi des travaux et contrôle des travaux

Le suivi des travaux est assuré par le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des vérifications quantitatives et qualitatives sont effectuées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn. En cas de rejet de la prestation par le Syndicat de Bassin de l'Elorn, il sera demandé à l'entreprise titulaire de mettre les travaux en conformité avec le cahier des charges dans un délai déterminé par le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

### 2- Documents relatifs aux travaux et programme d'exécution

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn fournit au titulaire du marché tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux (voir CCTP). Si l'entrepreneur décèle avant toute exécution des erreurs, omissions ou contradictions dans les travaux, il doit les signaler dans les plus brefs délais au Syndicat de Bassin de l'Elorn.

L'entrepreneur ne peut commencer l'exécution du chantier qu'après avoir reçu l'approbation du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

L'entrepreneur doit exécuter lui même la prestation convenue. Il ne peut, pour son exécution céder ou sous traiter sans autorisation préalable du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

### 3- Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur est responsable des dégâts causés aux tiers du fait de l'entreprise pour l'emploi ou la manœuvre de son matériel ou de la négligence de son personnel.

L'accès au chantier se fait normalement par les chemins ruraux aboutissant au chantier.

Après la fin des travaux, la remise en état des routes publiques ou privées ayant permis l'accès aux chantiers est, en cas de dégradation, à la charge de l'entrepreneur.

## Article 3 : PRIX

### 1- Contenu des prix

Les prix comprennent toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents à la prestation.

### 2- Prix de règlements

Pour l'ensemble des lots les prix ne sont pas révisables.

## Article 4 : JUGEMENTS DES OFFRES

### 1- Critères de sélection des offres

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Le prix des prestations (40%).
  - La valeur technique (30%) (fournir un mémoire technique).
  - Les références sur ce type de travaux (30%).
- La note du critère "prix des prestations" sera calculée sur la base de la moyenne des offres régulières et acceptables ; cette moyenne obtiendra la note de 2,5 points.

Les offres financières égales à la moyenne recevront la note de 2,5 points sur 5.

Les notes seront obtenues par le calcul suivant :

Note = (Offre moyenne x 2,5) / Offre notée

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5.

- Le critère « valeur technique », sera noté de la manière suivante :
  - Très insuffisant : 1
  - Insuffisant : 2
  - Moyen : 3
  - Satisfaisant : 4
  - Très satisfaisant : 5
  
- Le critère « référence sur ce type de travaux », sera noté de la manière suivante :
  - Très insuffisant : 1
  - Insuffisant : 2
  - Moyen : 3
  - Satisfaisant : 4
  - Très satisfaisant : 5

## Article 5 : PAIEMENTS

### 1- Mode de règlement

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, le mandatement est effectué dans un délai de trente jours maximum.

Les paiements sont réalisés en fonction de la réalisation des interventions, après validation par le Syndicat de Bassin de l'Elorn de la bonne exécution des travaux.

### 2- Avances et acomptes

Il ne sera alloué aucune avance, ni aucun acompte.

### 3- Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au marché sont établies en 1 exemplaire portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- les travaux réalisés détaillés par nature conformément aux devis,
- le montant hors TVA des travaux réalisés,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant TTC des travaux réalisés,
- la date
- le lieu de réalisation des ouvrages
- 

Elles seront libellées et adressées au nom du Syndicat de Bassin de l'Elorn, Guern ar Piquet, Écopôle, 29460 Daoulas.

### 4- Pénalités

En cas de retard imputable au titulaire dans l'exécution des travaux, qu'il s'agisse de l'ensemble du marché ou d'un lot pour lequel un délai d'exécution partiel ou une date limite a été fixé, il est appliqué une pénalité journalière de 50 € HT par jour de retard.

Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le maître d'œuvre.

## Article 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès d'Annaïg Postec, Chargée de mission Natura 2000 au Syndicat de Bassin de l'Elorn, par téléphone au 02.98.25.93.51, ou par courriel : [natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr](mailto:natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr)

## Article 7 : ACTES D'ENGAGEMENT

A suivre de la page 7 à 11.

## Acte d'engagement pour le lot n°1 Fauche et/ou gyrobroyage de prairies à hautes herbes (Sizun, Locmélar)

Nom de l'entreprise : ..... Adresse : .....  
 Commune : ..... Code postal : .....  
 Personne référente du dossier : ..... Téléphone : ..... e-mail : .....

DESIGNATION	QUANTITE	Unité à prendre en compte pour le devis	PRIX U. H.T.	Description de l'intervention
LOT 1 : Fauche et/ou gyrobroyage de prairies à hautes herbes	4 ha répartis sur 5 parcelles	Coût par ha		Préciser s'il s'agit de fauche ou de gyrobroyage, s'il y a exportation des produits de coupe :

Domiciliation bancaire du soumissionnaire :

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Nom : .....  
 Etablissement bancaire : .....  
 Numéro de compte : .....

Fait en un seul original,  
 Pour le prestataire, M ou Mme : .....  
 A ....., Le .....

Parapher chaque page en bas à droite  
 Nom et Signature du prestataire

### Acceptation de l'offre pour le lot n°1

Pour un montant de : ..... € HT, Soit..... € TTC

Est acceptée la présente proposition pour valeur d'acte d'engagement, à Daoulas, le .....

Le Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn

Toute absence de renseignement sera jugée suffisante pour rejeter l'offre.

## Acte d'engagement pour le lot n°2 Fauche de landes (Lac du Drennec – Commana)

Nom de l'entreprise : ..... Adresse : .....  
 Commune : ..... Code postal : .....  
 Personne référente du dossier : ..... Téléphone : ..... e-mail : .....

DESIGNATION	QUANTITE	Unité à prendre en compte pour le devis	PRIX U. H.T.	Description de l'intervention
LOT 2 : Fauche de landes	1 parcelle	Coût pour la totalité de la parcelle		Préciser s'il s'agit de fauche ou de gyrobroyage, s'il y a exportation des produits de coupe :

Domiciliation bancaire du soumissionnaire :

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Nom : .....  
 Etablissement bancaire : .....  
 Numéro de compte : .....

Fait en un seul original,  
 Pour le prestataire, M ou Mme : .....  
 A ....., Le .....

Parapher chaque page en bas à droite  
 Nom et Signature du prestataire

### Acceptation de l'offre pour le lot n°2

Pour un montant de : ..... € HT, Soit..... € TTC

Est acceptée la présente proposition pour valeur d'acte d'engagement, à Daoulas, le .....

Le Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn

Toute absence de renseignement sera jugée suffisante pour rejeter l'offre.

## Acte d'engagement pour le lot n°3 Fauche de réouverture d'une zone tourbeuse (Lac du Drennec – Sizun)

Nom de l'entreprise : ..... Adresse : .....  
 Commune : ..... Code postal : .....  
 Personne référente du dossier : ..... Téléphone : ..... e-mail : .....

DESIGNATION	QUANTITE	Unité à prendre en compte pour le devis	PRIX U. H.T.	Description de l'intervention
LOT 3 : Fauche de réouverture d'une zone tourbeuse	1 parcelle	Coût pour la totalité de la parcelle		

Domiciliation bancaire du soumissionnaire :

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Nom : .....

Etablissement bancaire : .....

Numéro de compte : .....

Fait en un seul original,

Pour le prestataire, M ou Mme : .....

A ....., Le .....

Parapher chaque page en bas à droite

Nom et Signature du prestataire

### Acceptation de l'offre pour le lot n°3

Pour un montant de : ..... € HT, Soit..... € TTC

Est acceptée la présente proposition pour valeur d'acte d'engagement, à Daoulas, le .....

Le Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn

Toute absence de renseignement sera jugée suffisante pour rejeter l'offre.

## Acte d'engagement pour le lot n°4 Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces invasives (La Roche-Maurice, Plouédern)

Nom de l'entreprise : ..... Adresse : .....  
 Commune : ..... Code postal : .....  
 Personne référente du dossier : ..... Téléphone : ..... e-mail : .....

LOT	DESIGNATION	QUANTITE	Unité à prendre en compte pour le devis	PRIX U. H.T.	Description de l'intervention
4	LOT 4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces invasives	100 m <sup>2</sup> (Renouée du Japon) traités par <b>bâche</b> PLOUEDERN et LA ROCHE MAURICE	Coût pour la totalité du traitement des 100 m <sup>2</sup>		
		350 m <sup>2</sup> traités par <b>fauche</b> PLOUEDERN	Coût pour la totalité du traitement des 350 m <sup>2</sup>		
		15 m <sup>2</sup> (Renouée du Japon) traités par <b>fauche</b> LA ROCHE MAURICE	Coût pour la totalité du traitement des 15 m <sup>2</sup>		

LOT	DESIGNATION	QUANTITE	Unité à prendre en compte pour le devis	PRIX U. H.T.	Description de l'intervention
4 (suite)	LOT 4 : Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces invasives (suite)	30 m <sup>2</sup> (Renouée du Japon) traités par <b>évacuation de la terre</b> PLOUEDERN	Coût pour la totalité du traitement des 30 m <sup>2</sup>		
		50 m <sup>2</sup> (Balsamine) traités par <b>arrachage</b> PLOUEDERN	Coût pour la totalité du traitement des 30 m <sup>2</sup>		

Domiciliation bancaire du soumissionnaire :

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Nom : .....

Etablissement bancaire : .....

Numéro de compte : .....

Fait en un seul original,

Pour le prestataire, M ou Mme : .....

A ....., Le .....

Parapher chaque page en bas à droite

Nom et Signature du prestataire

#### Acceptation de l'offre pour le lot n°4

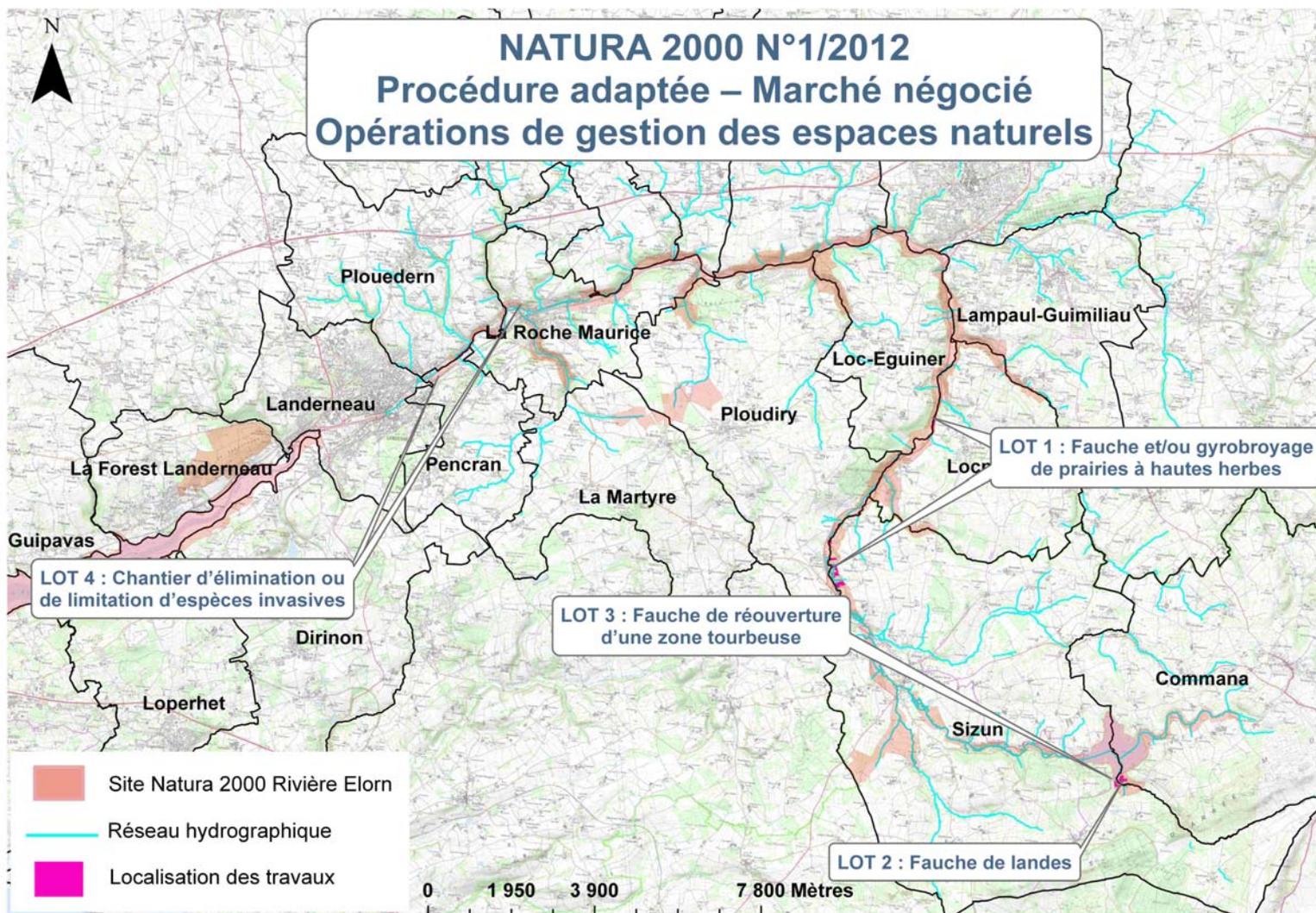
Pour un montant de : ..... € HT, Soit..... € TTC

Est acceptée la présente proposition pour valeur d'acte d'engagement, à Daoulas, le .....

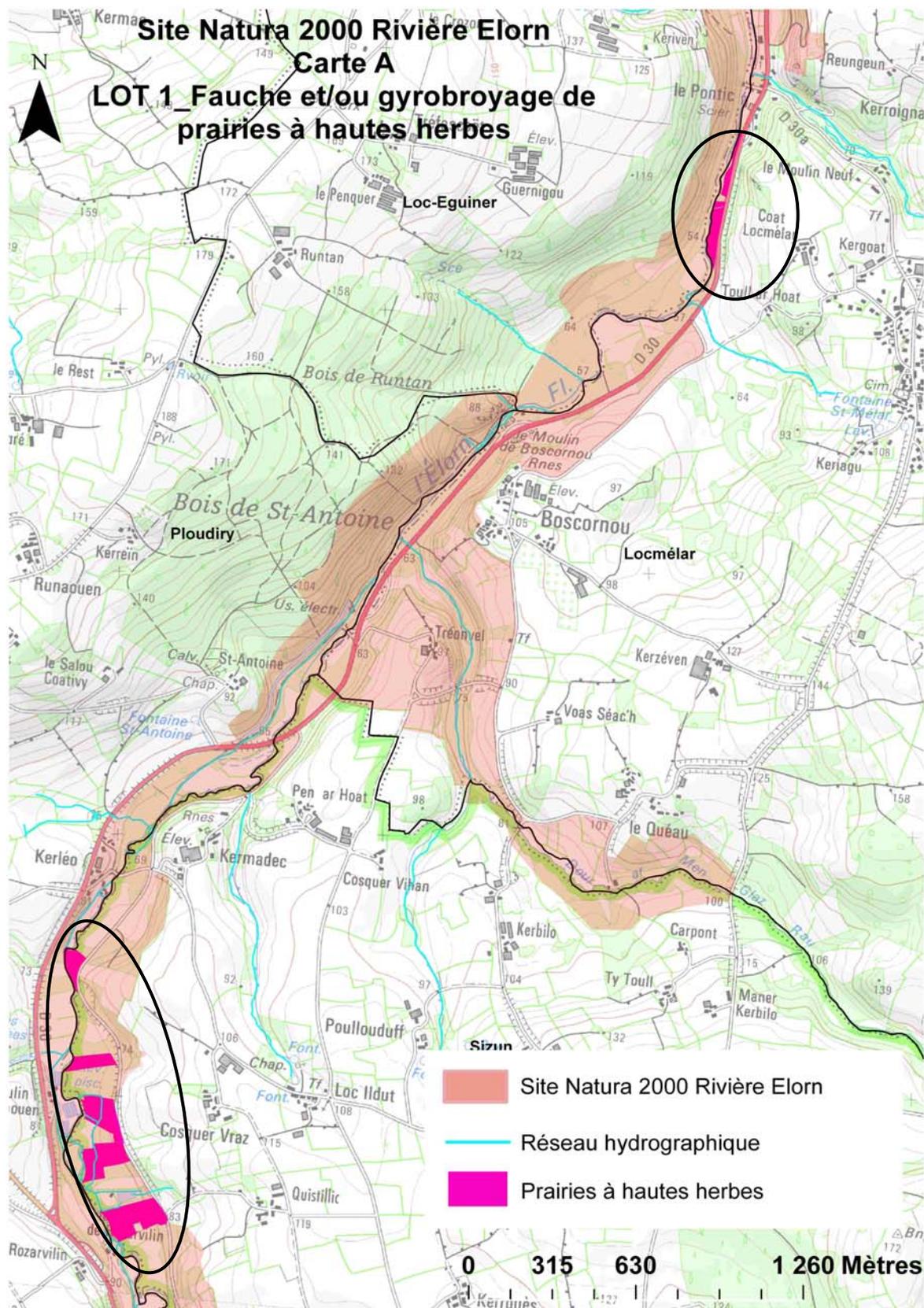
Le Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn

Toute absence de renseignement sera jugée suffisante pour rejeter l'offre.

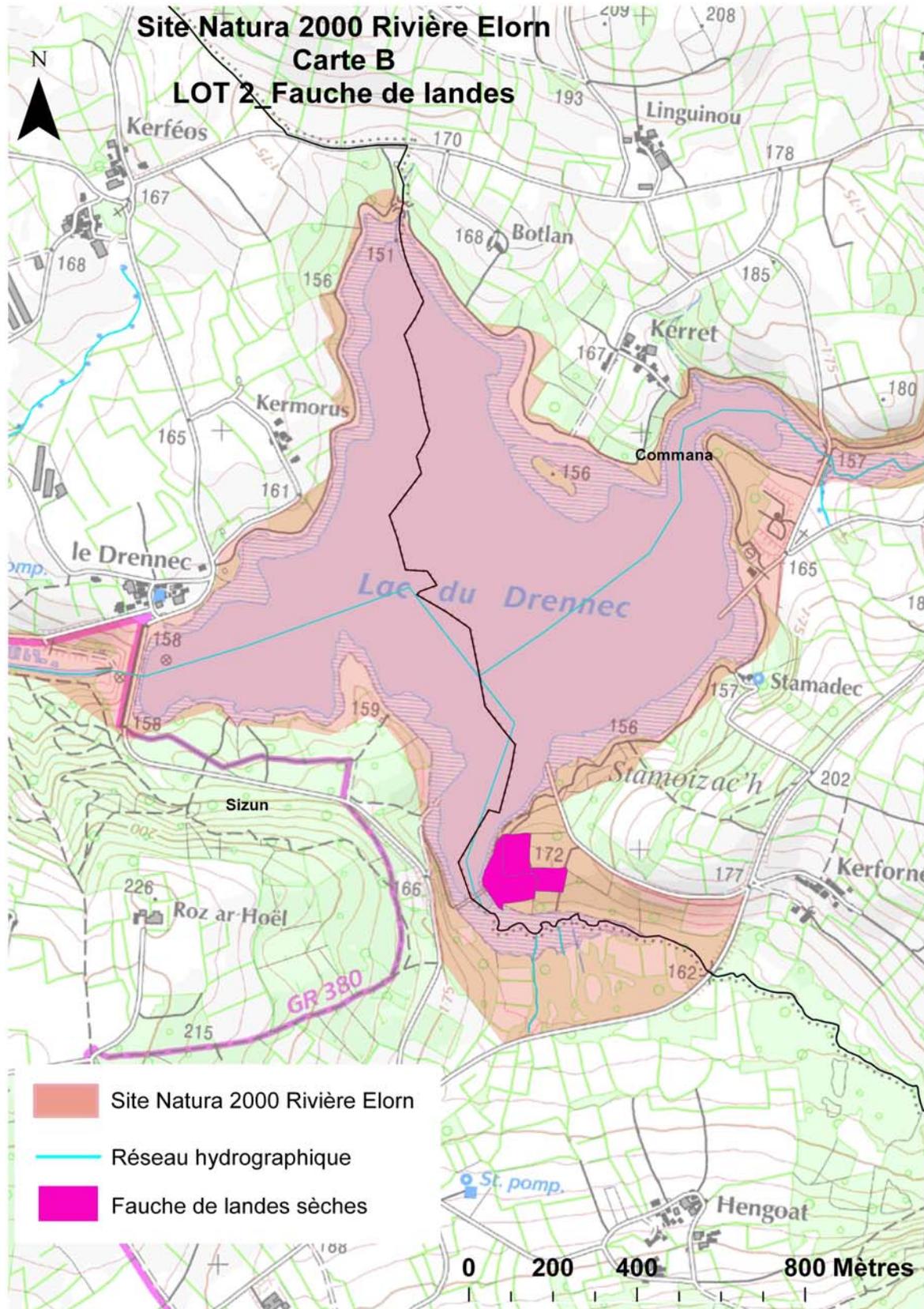
## Annexe 1



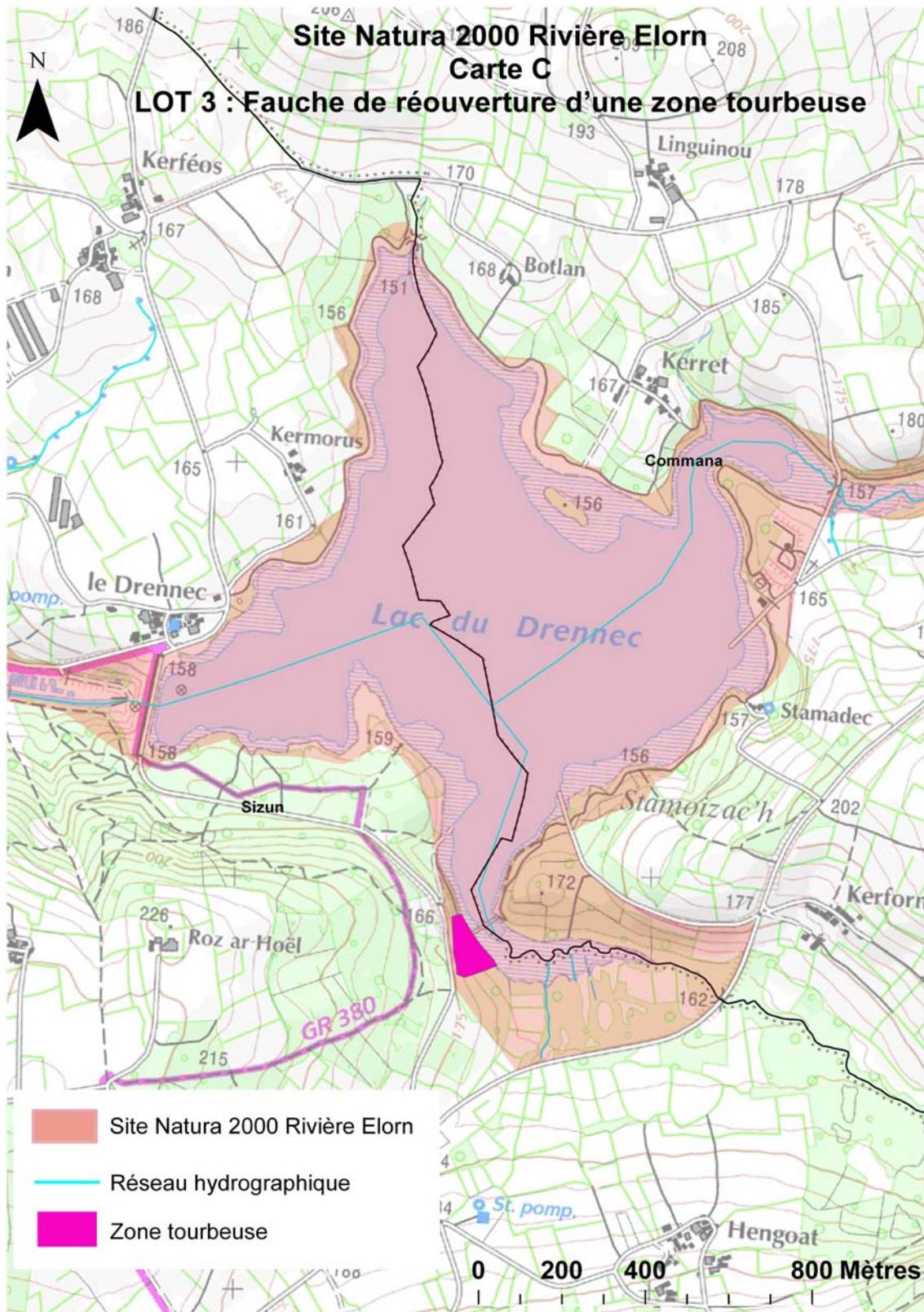
## Annexe 2



### Annexe 3



## Annexe 4



## Annexe 5

